

INFO

RAPIDE



Rungis, le 17 mars 2026

Relevé de décision de la CPPNI Logistique du jeudi 12 mars 2026 :

4 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Prévention des risques
- Fixation du calendrier
- Questions diverses

1. NAO

Lors de cette seconde séance de négociation, l'Union TLF a présenté un mandat comprenant une revalorisation linéaire de 1 % et la création d'un palier d'ancienneté après 20 ans. L'OTRE a indiqué soutenir cette position, tandis que la FNTR ne dispose d'aucun mandat sur l'ancienneté.

La CFDT a jugé ce mandat insuffisant, rappelant que la hausse du SMIC atteint +1,2 % et que les grilles doivent au minimum suivre cette progression. Elle a toutefois salué l'ouverture sur l'ancienneté. Les organisations patronales ont maintenu leur mandat sans évolution et proposé d'ouvrir la signature jusqu'au 31 mars 2026.

Face à cette situation et à l'absence d'avancées significatives, la CFDT a annoncé qu'elle consulterait ses syndicats.

2. Prévention des risques

Les partenaires sociaux poursuivent le travail sur le projet d'accord relatif à la prévention des risques professionnels. Les premières orientations confirment un plan d'action structuré autour de la culture de prévention, de la réduction des risques majeurs (manutention, chutes, TMS) et de la prévention de l'usure professionnelle.

3. Fixation du calendrier

Les prochaines CPPNI auront lieu le 15 avril 2026 à 9h30 et le 8 juillet 2026 à 9h30.

4. Questions diverses

Absence de questions diverses.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Mustapha **ZOUFIR**
06 84 70 27 35


Toutes nos infos rapides sont
disponibles sur notre [site web](#) !

